

Agenda21



4 Axes
24 Actions

*pour le développement durable
de notre commune*

Un Agenda 21 à Plouguerneau

La municipalité de Plouguerneau, consciente de la qualité de son cadre de vie et de la qualité qu'elle procure, œuvre depuis plusieurs années à développer des projets en se souciant toujours de les inscrire dans le cadre du développement durable. Or, la commune manquait d'un outil global, lui permettant d'avoir une vision de ses projets dans leur ensemble. Elle a donc décidé de se doter d'un Agenda 21, afin de structurer ses choix et orientations. Par cette démarche, l'équipe municipale a souhaité élaborer une stratégie de référence pour la politique communale en concertation avec les Plouguerneens.

La démarche d'élaboration

Février 2007: Création d'un Comité Consultatif du Développement Durable et de l'Environnement (CCDDE)

Février 2010: Enquête sur le développement durable à Plouguerneau auprès des habitants

28 septembre 2010: Délibération du Conseil municipal engageant la commune dans une démarche d'Agenda 21 local et créant les comités de pilotage et technique de l'Agenda 21.

Octobre 2010 à mars 2011: Diagnostic du territoire par l'Institut de Géoarchitecture de Brest

Avril 2011: Présentation du diagnostic aux Plouguerneens sous forme d'exposition

Avril 2011: Recrutement d'une chargée de mission Agenda 21 par la commune

Juillet-Août 2011: Entretiens semi-directifs avec les Plouguerneens pour partager avec eux le diagnostic

Septembre 2011: Tenue de quatre ateliers participatifs avec les citoyens

10 février 2012: Approbation de la stratégie de l'Agenda 21 de Plouguerneau par le Conseil municipal

Mars 2012: Présentation du développement durable et de l'Agenda 21 aux agents de la commune

Mars 2012-Avril 2013: Élaboration des fiches actions

18 avril 2013 : Avis favorable du Comité de pilotage Agenda 21

23 avril 2013 : Réunion publique de présentation de l'Agenda 21

10 juin 2013: Approbation de l'Agenda 21 par le Conseil municipal

Dès juillet 2013: Mise en œuvre des actions et suivi de la démarche

L'Edito du Maire *Évit digerin*



Chères Plouguerneennes, Chers Plouguerneens,

Les nouveaux enjeux du développement durable méritent une mobilisation de chacun et chacune d'entre nous. Satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures, garder une terre vivable pour notre descendance en préservant un cadre et une qualité de vie : voilà notre devoir. Conscients de notre responsabilité, nous avons donc décidé d'agir. La démarche de l'Agenda 21 local de Plouguerneau a été lancée avec pour objectifs d'élaborer une stratégie de référence pour notre politique communale et avoir une vision d'avenir pour notre territoire.

Issu d'une large concertation entre élus, agents municipaux et habitants, l'Agenda 21 de Plouguerneau a été approuvé le 10 juin 2013 par le Conseil municipal. 24 actions ont été retenues pour la période 2013-2020 : certaines sont déjà en cours et méritaient d'apparaître dans ce projet communal de développement ; d'autres sont apparues au fur et à mesure de la concertation. Ces actions sont le fruit de la participation de tous à la construction d'un projet commun pour notre territoire.

Je vous invite à découvrir dans ce livret la synthèse du programme d'actions de l'Agenda 21. Pour aller plus loin, vous pouvez consulter les fiches actions dans leur intégralité sur le site Internet de la commune ou en mairie.

Ce programme n'est pas une fin, il n'est qu'un début. En 2020, ce premier Agenda 21 sera évalué et mis à jour pour donner naissance à une nouvelle version et ainsi prendre en compte les actions réalisées, les nouveaux enjeux, etc.

Ce premier Agenda 21 de Plouguerneau est un véritable engagement pour relever ensemble les défis du XXIème siècle.

André LESVEN
Maire de Plouguerneau

Directeur de la publication : André Lesven

Crédits photos : Mairie de Plouguerneau, Jean-Christophe Ramel, Dominique Cardinal, Collectif Architectes.

Conception graphique : Mairie de Plouguerneau.

Impression : Prim Brélès 02.98.04.30.71

Date de publication : juillet 2013.

Agenda 21 de Plouguerneau

Un travail de concertation

Des instances de pilotage

Une équipe interne

elle regroupe les responsables des différents services et la chargée de mission Agenda 21; elle assure la coordination et la mise en œuvre de la démarche.

Un comité de pilotage

il réunit des élus, des membres du CCDDE, des agents. Sa mission principale est d'être force de propositions: propositions des orientations du projet, définition de la stratégie, suivi de la démarche, etc.

Un comité technique

il est principalement composé d'agents municipaux. Sa principale mission est l'expertise technique des propositions émises par le comité de pilotage

La participation

La commune de Plouguerneau a fait de la participation un élément fondamental de la démarche.

Outre la présence d'habitants dans différentes instances (le CCDDE, le comité de pilotage), la municipalité a organisé des réunions publiques d'information et une exposition sur le diagnostic de territoire, associées à une information régulière via le Mouez Plougerne (journal trimestriel de Plouguerneau).

Parallèlement à l'information, les Plouguerneens ont pu participer activement à la démarche par le biais d'une enquête (diffusée avec le bulletin d'information municipal hebdomadaire), des entretiens semi-directifs pour le partage du diagnostic et des quatre ateliers participatifs.

Le diagnostic de terrain

Ce diagnostic a été réalisé par l'Institut de Géoarchitecture de l'Université de Brest Occidentale d'octobre 2010 à mars 2011, associant les Plouguerneens par le biais d'un questionnaire. Il a permis de dresser un portrait de la commune, dans ses atouts comme dans ses faiblesses.

Ce diagnostic partagé a mis en lumière des enjeux prioritaires :

-> la prise de conscience par tous de la richesse du patrimoine naturel (eau, milieux naturels, atmosphère) et bâti de Plouguerneau et de l'impact des activités humaines sur ce patrimoine

-> un habitat divers et sobre en énergie

-> des déplacements et un accès pour tous vers les commerces, services et équipements essentiels

-> la cohabitation des différentes activités économiques sur le territoire

-> l'investissement des Plouguerneens dans la vie locale

-> la solidarité avec les personnes les plus vulnérables



Axe 1 : Agissons pour notre environnement

Action n°1 : Réaliser des économies d'eau sur la commune

Afin de réduire la consommation en eau et construire une politique globale d'économies, la commune va agir sur différents axes : la lutte contre les fuites, la mise en place de systèmes économes dans les bâtiments communaux, le fleurissement de la commune, la récupération des eaux pluviales, la sensibilisation. Des réflexions sont déjà en cours au service Espaces verts et au Service technique dans leurs actions quotidiennes de fleurissement ou d'entretien des bâtiments.

Action n°2 : Préserver la qualité de l'eau

Le souhait de la commune est d'agir sur les 3 sources potentielles de pollution des eaux de baignade. L'action passera donc par la sensibilisation des plaisanciers aux techniques alternatives de carénage, l'installation ou le remplacement des toilettes publiques et l'extension du réseau d'assainissement collectif. Agir sur ces trois sources de pollution permettrait de garantir une bonne qualité des eaux de baignade.

Action n°3 : Réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments communaux et sur le territoire communal

Les équipements vétustes et les mauvaises pratiques en termes d'énergie entraînent des consommations d'énergie inutiles. La commune va donc agir sur deux points : la sensibilisation des usagers d'une part, et l'aménagement des équipements d'autre part (mise en place de systèmes économes, rationalisation de l'éclairage public, politique d'achats responsables, etc.).

Action n°4 : Construire une politique de choix énergétiques

Au-delà des aménagements ponctuels, la commune souhaite bâtir une véritable politique énergétique pour son territoire. Deux réflexions seront engagées : une première sur l'équipement de la mairie en véhicules électriques légers ; une seconde sur la possibilité pour Plouguerneau d'accueillir des énergies renouvelables productrices d'énergie décarbonnée.

Action n°5 : Protéger les zones sensibles

La diversité des paysages et milieux naturels est un point fort de l'attractivité touristique de Plouguerneau mais leur fréquentation en fait un patrimoine fragile. Afin de préserver son patrimoine naturel, la commune lancera un plan de lutte contre le caravanning dans la bande des 100m et agira pour la préservation des dunes et la reconstitution du bocage.

Action n°6 : Réaliser un inventaire du patrimoine culturel et maritime

La commune possède un patrimoine remarquable et riche mais il n'existe pas de plan de valorisation ou d'inventaire unique de celui-ci. Afin de valoriser notre patrimoine, la commune va réaliser un inventaire complet de tout son patrimoine (sites archéologiques, monuments classés ou inscrits, petit patrimoine, etc.).

Action n°7 : Promouvoir et préserver le patrimoine culturel et maritime

Une fois le patrimoine connu, une politique globale de valorisation est nécessaire. Cela passe par la mise en place d'une signalétique spécifique du patrimoine, par un travail sur le patrimoine immatériel ou encore par la réhabilitation du site d'Iliz Koz. Cette valorisation permettra une meilleure attractivité du territoire.



Axe 2 : Consommons durablement

Axe n°8 : Soutenir et valoriser l'activité économique

La vitrine économique est un facteur d'attractivité du territoire communal, il est donc nécessaire de la mettre en valeur. La commune va agir sur 4 axes : la signalétique des commerces et des services ; la communication sur l'activité économique ; la protection des zones agricoles ; la recherche de labels valorisant la commune.



Axe 3 : Développons-nous responsables

Action n°9 : Réaliser un plan de déplacement communal

De nombreux aménagements pour chaque type de déplacement (piéton, cycliste, automobile, en commun) ont été faits. Cependant, pour permettre un plan de transport cohérent, la commune de Plouguerneau a décidé de créer un plan de déplacement communal et un pôle multimodal. Ce plan permettra de regrouper l'ensemble des modes de transport et de repenser les déplacements communaux afin d'offrir aux habitants une offre de transport cohérente et adaptée aux besoins.

Action n°10 : Valoriser l'offre de randonnée

L'offre de randonnée est conséquente sur le territoire communal. Pour la mettre en valeur, la commune travaillera sur des outils de communication, en collaboration avec la CCPA. L'offre plouguernéenne de randonnée sera également diversifiée : connexion avec l'extérieur (boucles de randonnée communautaire, etc.) ; création de différents circuits destinés à faire découvrir la commune ; création de parcours thématiques.

Action n°11 : Identifier le stationnement des camping-cars

Pour faciliter le stationnement de ces véhicules et répondre à la demande des camping-caristes, des aires de stationnement nocturne leur seront dédiées.

Action n°12 : Installer du mobilier le long des circuits de balade

Face au manque de mobilier urbain le long des circuits de balade, la commune installera des petits équipements (bancs, tables) à quelques endroits selon les besoins. Cela permettra de mettre en valeur la qualité des circuits et des paysages traversés.

Action n°13 : Mettre en place une stratégie de communication sur le développement durable

Pour faire connaître le développement durable et inciter les plouguernéens à adopter des pratiques responsables, plusieurs outils de communication seront mis en place : articles dans le Mouez, rubrique hebdomadaire dans le BIM, actions de sensibilisation ou d'information sur des thématiques précises, etc.

Axe 4 : Vivons bien ensemble

Action n°14 : Bâtir une politique de logement

La commune de Plouguerneau souhaite bâtir une politique de logement socialement viable et durable. Ainsi, deux volets vont être ouverts : agir sur l'existant (réflexion sur l'aménagement du locatif communal pour le rendre adapté aux personnes dépendantes, réflexion sur le nombre de logements adaptés et sur leur prix, etc.) ; préparer le futur (réflexion sur des actions favorisant la création de logements adaptés et leur implantation près des commerces et des services, etc.).



Action n°15 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation envers les populations sensibles

Il existe de nombreux dispositifs à destination des personnes en situation de dépendance mais l'information est diffuse. Ainsi, la municipalité regroupera toutes ces informations, notamment sur les systèmes de livraison à domicile. Par ailleurs, elle mettra en place, en collaboration avec les structures compétentes, des sessions d'information par thématique pour aider ces personnes à mieux vivre.

Action n°16 : Mettre en valeur l'engagement des jeunes

Pour encourager les jeunes dans leur investissement et inciter les autres, leurs initiatives seront mises en lumière au sein des moyens de communication de la commune (Mouez, site Internet). De plus, un événement annuel destiné à mettre en valeur leurs actions sera créé dans le cadre de la quinzaine de la jeunesse (portée par le Conseil général).

Action n°17 : Ouvrir les jeunes sur l'extérieur

L'offre de la municipalité pour la jeunesse est déjà variée : espace jeunes, services à l'enfance, équipements, etc. Outre la poursuite de ces actions, la commune souhaite développer de nouveaux axes : organisation de chantiers jeunes européens ; accompagnement des jeunes dans le montage de projets ; création d'une antenne « information jeunesse », etc.



Action n°18 : Favoriser une force de propositions et d'actions du Conseil Municipal Jeunes

Le mandat du CMJ arrivant à son terme en 2013, la municipalité lancera une réflexion sur cette structure afin de lui donner un cadre plus précis par l'amélioration de son Règlement intérieur.

Action n°19 : Réaliser les préconisations du diagnostic

Un diagnostic d'accessibilité a été réalisé en 2010. Ce diagnostic sera transposé en réalisations concrètes et les travaux seront planifiés. La commune commencera par 4 axes : accessibilité des bâtiments communaux ; mise au norme de la voirie ; aménagement de places handicapées conformes sur les parkings de plage ; aménagement d'un sentier de balade et une plage accessibles.

Action n°20 : Promouvoir la culture auprès de tous les publics

De nombreuses actions en cours cherchent à faire sortir la culture de ses murs pour atteindre le public le plus large possible. Ces actions doivent être poursuivies et mises en valeur : la diffusion de la culture (moyens de communication existants, nouvelles formes de diffusion...) ; l'accès à la culture (réfléchir à des partenariats, à une grille tarifaire variée, etc.) ; l'implication des jeunes (démocratiser la culture en travaillant sur une programmation adaptée, sur des stages ou ateliers à l'espace jeunes, etc.).

Action n°21 : Faire de la culture un outil de mise en valeur du système économique local

La nouvelle salle culturelle attirera de nombreux amoureux de la culture : artistes et équipes, spectateurs, etc. C'est une belle occasion de mettre en valeur l'économie plouguernéenne. Des partenariats d'accueil et de restauration seront trouvés pour permettre le logement et la restauration des artistes et de leurs équipes, la création de formule « repas-spectacles » pour les spectateurs, etc.

Action n°22 : Faire de la médiathèque un lieu d'échanges intergénérationnels et de mixité sociale

Actuellement, la médiathèque constitue un lieu privilégié de rencontres entre les habitants. Cette politique d'échanges et de mixité est donc à poursuivre et à mettre en valeur : accessibilité tout public, programmation annuelle ouverte à tous et gratuite, portage à domicile, café-emploi, ateliers informatique, visibilité de la médiathèque via les réseaux sociaux, etc. La commune souhaite aussi améliorer cette politique pour une accessibilité toujours plus grande.



Axe 4 : Vivons bien ensemble

Action n°23 : Soutenir et développer le sport pour tous

L'offre en équipements sportifs proposée à Plouguerneau est riche et assez bien répartie sur le territoire. Cependant la municipalité souhaite poursuivre les efforts sur leur ouverture au plus grand nombre par la mise en place de coupons-sport par exemple. Des parcours de santé seront également mis en place sur la commune afin de permettre une pratique familiale et ludique du sport.

Action n°24 : Préserver l'offre de santé sur le territoire

Un développement durable du territoire ne saurait être pérenne sans les équipements de santé nécessaires aux besoins de la population. Afin d'anticiper l'évolution de l'offre de santé sur Plouguerneau et préserver cette offre sur le long terme, la municipalité lancera une étude sur les besoins et les difficultés des professionnels de la santé et entamera une réflexion sur le moyen de mettre en place un pôle de santé accessible.



Mairie de Plouguerneau

rue du verger 29880 Plouguerneau

Tel : 02.98.04.71.06

www.plouguerneau.fr - mairie@plouguerneau.fr